

DAJI/2019/Décision/Tarifs/35

Décision portant approbation des tarifs de mise à disposition de salle au sein de la MMSH

L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2019/08/29-01 du conseil d'administration en date du 29 août 2019, donnant délégation de pouvoir à l'Administratrice provisoire, notamment en matière d'approbation de tarifs,
Vu la décision du conseil de composante en sa séance du 14 octobre 2019 portant sur la présente décision,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés, à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de mise à disposition de locaux de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme – Campus Aix-en-Provence suivants :

ESPACES DE TRAVAIL	TARIFS SEMAINE		TARIFS SAMEDI	
	½ journée	Journée	½ journée	journée
Amphithéâtre <i>Capacité maximale : 180 places</i>	200 €	400 €	400 €	800 €
Salle de conférence <i>Capacité de 50 à 80 places (DUBY et PAF)</i>	170 €	340 €	340 €	680 €
Salle de conférence <i>Capacité 75 places (TILLION) (à réception)</i>	250 €	500 €	500 €	1000 €
Salle de cours <i>Capacité de 30 à 70 places</i>	60 € à 100 € <i>(selon capacité)</i>	120 à 200 € <i>(selon capacité)</i>	120 € à 200 € <i>(selon capacité)</i>	220 € à 300 € <i>(selon capacité)</i>

ESPACE RESTAURATION	TARIFS SEMAINE	TARIFS SAMEDI
Salle VIP <i>Capacité maximale : 25 places assises ou 40 debout</i>	50 €	100 €
Salle de convivialité bâtiment C <i>(à réception)</i>	100 €	200 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2019

Simone BONNAFOUS
Administratrice Provisoire
d'Aix-Marseille Université